

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 12 décembre 2022 à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et l'assistante greffière, Véronik Chevrier.

A-22-12-84

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-12-85

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière avec l'ajout des points suivants :

6.1 Affectation du surplus non affecté – Financement additionnel Service de la sécurité incendie

7.1 Embauche d'un préventionniste au Service de la sécurité incendie avec contrat de travail

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-22-12-86

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
28 NOVEMBRE 2022**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 28 novembre 2022, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 28 novembre 2022.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins,
Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-12-87

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU
DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-7-9 CONCERNANT LA TENUE
DES SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER**

Madame la conseillère Claudie Lacelle donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-7-9 visant à modifier l'article 1 du règlement numéro A-7 concernant la tenue des séances du conseil d'agglomération de Mont-Laurier afin de modifier l'heure de la tenue des séances ordinaires, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

A-22-12-88

**RENONCIATION ET MAIN LEVÉE DE LA CLAUSE RÉVOCATOIRE -
CRÉMATOIRE L'ENVOLEE INC.**

CONSIDÉRANT que Crématoire L'Envolée inc., ci-après « Crématoire » a fait l'achat du lot numéro 6 513 358 situé dans le parc industriel de la Lièvre;

CONSIDÉRANT que l'acte de vente contient une clause résolutoire de construction de bâtiment dans les 24 mois de l'achat du lot;

CONSIDÉRANT que la construction du bâtiment est débutée;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'acte de renonciation et de main levée relativement à la clause résolutoire de construction d'un bâtiment incluse dans l'acte de vente signé devant Maître Jean-François Brunet, notaire.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-12-89

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ - FINANCEMENT ADDITIONNEL SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'il y a des probabilités que les dépenses d'agglomération excèdent le budget annuel 2022 dues à plusieurs sorties du Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, d'affecter un montant de 75 000 \$ à même le surplus non affecté de l'agglomération de Mont-Laurier pour financer des coûts éventuels générés par le Service de la sécurité incendie et plus particulièrement au poste de rémunération des pompiers.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE..

A-22-12-90

EMBAUCHE D'UN PRÉVENTIONNISTE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE AVEC CONTRAT DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT l'affichage de l'offre d'emploi qui a pris fin le 28 octobre 2022;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et la tenue d'entrevues de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, de procéder à l'embauche de monsieur Éric Tremblay, à titre de préventionniste au Service de la sécurité incendie, suivant les conditions d'un contrat de travail à durée déterminée joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-22-12-91

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Véronik Chevrier, assistante-greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire